



europe.regionpaca.fr



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional

RÉGION
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Synthèse

**Evaluation d'impact de l'OT 3 « Renforcer la
compétitivité des petites et moyennes
entreprises » du Programme Opérationnel
FEDER-FSE Provence-Alpes-Côte d'Azur
2014-2020**

1. Introduction

Étant convaincue de l'utilité des instruments financiers au service des politiques publiques pour dépasser la logique de subvention et augmenter l'effet-levier des fonds européens, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en tant qu'Autorité de gestion du programme opérationnel FEDER-FSE, a choisi de les mettre en œuvre dans la programmation des fonds européens 2014-2020, dont les suivants ont été étudiés : **Région Sud Investissement 1 (RSI 1) devenu Paca Investissement 2 et le Fonds Régional de Garantie FEDER (communément appelé Région Sud Garantie).**

1.1. Objectifs de l'évaluation

La présente évaluation d'impact répond à une exigence réglementaire de la Commission européenne, et était inscrite dans le plan d'évaluation du PO FEDER-FSE 2014-2020.

Au-delà de cette exigence réglementaire, l'évaluation poursuit un **triple objectif** :

- Comprendre les effets et l'impact des instruments financiers sur la trajectoire des entreprises qui en ont bénéficié ;
- Tirer les enseignements de la mise en œuvre de ces instruments et de leur impact sur les entreprises pour nourrir la réflexion sur l'utilisation des instruments financiers dans le cadre de la programmation des fonds européens 2021-2027 ;
- Alimenter la réflexion de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la complémentarité de sa gamme d'instruments financiers qu'elle a remodelée dans le cadre du FIER.

Plus spécifiquement, l'évaluation s'est concentrée sur **l'impact**, et a porté en particulier sur les conséquences de

l'intervention sur ses destinataires finaux, les entreprises.

1.2. Périmètre de l'évaluation

Le périmètre de l'évaluation couvre deux des outils d'ingénierie financière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur que sont :

- L'instrument de capital investissement Région Sud Investissement 1 (RSI 1) devenu Paca Investissement 2
- La garantie Région Sud Garantie

Concernant l'outil de co-investissement et sachant que l'instrument a été créé en 2011 et a réalisé ses premiers investissements en 2012, le champ de l'analyse couvrira la période 2011-2020.

Concernant l'outil de garantie, le champ de l'analyse couvrira la période 2018-2020. Le dispositif d'évaluation a été plus léger dans la mesure où les premières garanties ont été octroyées en 2018 et de ce fait le recul temporel pour apprécier les impacts est insuffisant.

1.3. Méthodologie de l'évaluation

Afin d'évaluer l'impact de ces deux outils, les travaux d'évaluation ont mobilisé une série d'outils méthodologiques : i) analyses documentaires ; ii) élaboration d'une Théorie du changement ; iii) analyse des bases de données ; iv) revue des portefeuilles de projets des deux outils ; v) campagne d'entretiens auprès des parties prenantes (acteurs du soutien au développement économique, opérateurs des outils financiers, co-investisseurs de l'outil de capital investissement, acteurs bancaires) ; vi) études de cas auprès des bénéficiaires de l'outil de capital investissement ; vii) entretiens auprès des bénéficiaires de l'outil de garantie ; viii) atelier de co-construction des recommandations avec la Région.

2. Description des instruments financiers et de leur bilan d'activité

2.1 Région Sud Investissement (RSI)

Région Sud Investissement (RSI) (anciennement Paca Investissement) est une **structure avec une personnalité morale autonome détenue en totalité par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur** abondée à hauteur de 80 M€ par la Région et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Ce fonds d'investissement a été créé en 2011 et accompagne les entreprises en participant au renforcement de leurs fonds propres (capital, obligations convertibles, prêts participatifs) en partenariat avec des acteurs privés régionaux, nationaux voire internationaux du financement.

RSI dispose de **deux compartiments** : un compartiment pour les **prêts participatifs** (hors périmètre de cette étude) et un compartiment pour **les investissements en capital**. Ce dernier représente, en 2020, 54,2M€ et a pour objectif de renforcer le financement en fonds propres des entreprises et la capitalisation des PME. **L'objectif étant d'accompagner le développement économique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et « gagner la bataille de l'emploi »**, dans le cadre d'une gouvernance qui associe des représentants de la Région et des acteurs du monde économique.

Les entreprises cibles de l'instrument sont des PME innovantes en amorçage, démarrage, développement, ou des PME industrielles ou de service avec un projet de croissance.

Les tickets d'intervention se situent entre 200k€ et 2M€ en co-investissement pari passu avec des investisseurs privés indépendants. La part RSI représente au maximum 50% des co-investissements privés, mais peut également aller jusqu'à 70% dans le cadre de l'amorçage.

31% des investissements de RSI entre 2011 et 2019 se sont faits sur du développement, autour de deux volets pour des tickets pour la plupart inférieurs à 500 k€ :

- le développement innovant, représentant 2,5M€ d'investissements dans 6 entreprises en 2019 (contre 1,7M€ dans 1 entreprise en 2018) ;
- le développement d'activités industrielles et de services, représentant 2,5M€ investis dans 2 entreprises en 2019 (contre 2,1 investis dans 4 entreprises en 2018).

Depuis sa création en 2011 et jusqu'à fin 2020, **RSI a investi 54,3 M€ dans 104 entreprises distinctes**. Chaque investissement de RSI a été réalisé avec un **co-investisseur indépendant**.

RSI a apporté 52% du total des montants investis dans le capital innovation au niveau de la région et s'est classé en 2019 au **7ème rang national des investisseurs en capital développement**. En outre, RSI est le **premier fonds de co-investissement régional français en taille** (nombre de projets) et **volume d'opération** (en montant). Ses investissements s'inscrivent dans la chaîne de valeur économique des grandes filières locales : l'agro-alimentaire, la santé, l'énergie, l'économie de la mer, la silver économie, le tourisme et la smart tech.

RSI réalise son activité d'investissement en cohérence avec la politique économique de la Région :

- En 2020, 92 % des investissements réalisés en capital sont dans les secteurs clés définis par la politique de développement économique régionale (OIR) ;
- En 2020, 40 % des projets réalisés dans les secteurs clés de l'OIR sont initiés par les partenaires académiques de la région (université, école d'ingénieur, instituts de recherche, etc.) ;
- En 2020, 40 % des entreprises financées contractent commercialement avec de grandes entreprises de la région (ETI et grands Groupes) ;

- RSI a pour objectif d'investir 30% du fonds dans la transition énergétique et durable.

Les résultats sur les entreprises selon le rapport d'impact de RSI (Nov. 2020) sont les suivants :

- L'effet de levier généré par l'ensemble des investissements de RSI depuis 2017 est de 6,1, ce qui représente environ 141 M€ de fonds privés qui sont venus soutenir les projets accompagnés par RSI.
- Entre 2016 et 2018, les entreprises accompagnées par RSI ont connu une progression de leurs effectifs 15 fois plus importante que la moyenne nationale et près de 6 fois plus importante que celle des entreprises accompagnées par d'autres fonds d'investissement dans la région.
- Entre 2016 et 2018, les entreprises accompagnées par Région Sud Investissement ont vu leurs chiffres d'affaires doubler en 2 ans.

2.2 Fonds Régional de Garantie FEDER Région Sud Garantie

L'évaluation ex-ante des Instrument Financiers de juin 2017 a relevé des **défaillances de marché pour le financement des prêts** et proposait la mise en place d'un instrument de garantie qui permettrait de soutenir de jeunes PME en phase de création jusqu'aux PME en phase de transmission. C'est pourquoi un dossier FEDER a été programmé visant à mettre en place un Fonds régional de Garantie, dont **la gestion est assurée par Bpifrance**.

Le Fonds régional de garantie est un outil financier au service de l'accès au financement bancaire des TPE-PME de la région. Le fonds intervient en garantie afin de faciliter l'accès des PME au crédit bancaire.

Ce fonds permet au « cas par cas » de garantir gratuitement 70 % le risque de perte finale des financements bancaires à moyen-terme (10 ans maximum) accordés aux PME. Il est « multi secteurs » afin d'apporter des réponses adaptées aux secteurs d'activités importants pour le territoire.

La garantie accordée au titre du fonds permet de couvrir les risques de perte sur des projets de financement portés par des PME de la région, est ouverte à tous les établissements bancaires prêteurs. En pratique, plus de **300 organismes financiers bénéficient de la garantie de Bpifrance** et sont donc susceptibles de proposer Région Sud Garantie, dont toutes les banques françaises ainsi que des banques étrangères dès lors qu'elles exercent leur activité en France.

La garantie mobilise conjointement des ressources FEDER et régionales. L'aide maximale du FEDER, d'un montant de 10 M€, représente 50% du coût total éligible de l'opération de 20 M€.

Le fonds est mis en place et géré par Bpifrance, qui assure la maîtrise du risque et porte le risque d'épuisement du fonds. Bpifrance garantit les banques pour une partie de leur perte finale éventuelle sur des opérations de crédit précisément identifiées. La banque retient les garanties usuelles. En cas de défaillance de l'entreprise (emprunteur), la banque réalise les sûretés et appelle Bpifrance sur le solde, pour la quotité garantie par Bpifrance.

La stratégie prévisionnelle d'investissement de l'opération (hors frais de gestion) envisageait sur une période de 4 ans un montant d'intervention de 19.508.600 euros pour 650 entreprises permettant de garantir 143 M€ de prêts bancaires. L'effet levier escompté, calculé sur la base du montant total prévisionnel de prêts garantis, était estimé à 14,3 M€ (pour le FEDER uniquement).

3. Conclusions de l'évaluation

Afin de tirer des enseignements sur les outils financiers étudiés et de traiter successivement les questions évaluatives relatives à la pertinence (3.1.1 et 3.2.1), aux réalisations et aux résultats (financiers et non financiers) (3.1.2 et 3.2.2) et aux impacts à la fois sur le paysage du financement et sur les entreprises (3.1.3 et 3.2.3), diverses investigations et outils méthodologiques ont été mis en œuvre.

La réalisation, dans un premier temps, d'une revue de portefeuille a permis de caractériser les entreprises bénéficiaires des produits financiers étudiés au regard de différents critères (entreprise en activité, montants investis et garantis, chiffre d'affaire etc.) et ainsi de rendre compte de la capacité du portefeuille de chaque outil financier à avoir des conséquences en termes d'internationalisation des entreprises, de création d'emploi et de richesse. Cette analyse des tendances des entreprises ont ainsi permis d'observer l'évolution des entreprises bénéficiaires des outils financiers pré et post dispositif.

Dans un second temps, une analyse comparative des tendances dite « semi-contrefactuelle » a été réalisée afin de comparer les tendances d'évolution des indicateurs observés (chiffre d'affaire, exportation, effectifs, valeur ajoutée) pour les entreprises bénéficiaires avec celles d'entreprises similaires mais non bénéficiaires ; l'enjeu étant d'établir des corrélations entre l'accès à l'instrument financier et un potentiel changement de trajectoire d'activité des entreprises.

Les résultats de ces analyses ont ainsi permis d'ajuster les analyses conduites parallèlement au travers d'entretiens auprès des parties prenantes (acteurs du soutien au développement économique et innovation, intermédiaires financiers des outils étudiés, co-investisseurs, banques et entreprises bénéficiaires), d'études de cas auprès d'entreprises bénéficiaires de l'outil de co-investissement, mais également au travers d'une analyse configurationnelle dont l'objectif était d'identifier les conditions (ou combinaisons de conditions) associées au succès ou à l'échec des projets des entreprises bénéficiaires.

3.1 Les conclusions de l'évaluation associées à l'outil de co-investissement porté par RSI

Rappel des questions évaluatives associées :

- ❖ Pour quelles raisons et sous quelles conditions les entreprises font-elles appel à l'instrument de co-investissement ?
- ❖ Dans quelle mesure l'instrument de co investissement mis en place permet-il réellement aux PME aidées d'accéder à des financements ou des conditions de financement auxquelles elles n'auraient pas eu droit autrement? Ainsi, quel est l'effet de levier de l'instrument de co-investissement en termes de fonds additionnels levés auprès d'autres co-investisseurs ?
Comment la mise en œuvre de RSI accompagne-t-elle le mieux les entreprises, dans les phases de pré et post investissements, au service du succès de leurs projets (en intégrant des aspects tels que le montage du dossier, l'accompagnement, la recherche de co investisseurs...)?
- ❖ Quel est l'effet de l'instrument de co-investissement sur le comportement des autres investisseurs et leur attitude face au risque ?
Dans quels cas, sous quelles conditions les entreprises aidées arrivent-elles le mieux à se développer et pourquoi?

En quoi créent-elles et/ou maintiennent-elles de l'emploi? En quoi se développent-elles à l'export?

3.1.1 Paca Investissement 2 est un outil jugé pertinent qui répond à un réel besoin des entreprises

- **L'outil de co-investissement Paca Investissement 2 porté par RSI est jugé pertinent et très utile pour le territoire régional.** En effet, il répond à un réel besoin des entreprises en faisant entrer des capitaux permettant le développement et la croissance des entreprises et dispose d'un réel effet levier vis-à-vis des autres investisseurs (en particulier sur l'amorçage). De plus, il s'avère que l'outil de capital investissement porté par RSI est un outil reconnu sur le territoire régional qui inspire confiance et est considéré comme garant d'un label de qualité pour les entreprises bénéficiaires. Ces éléments ont donc été déterminants dans le choix des entreprises de recourir à cet outil.

3.1.2 L'accompagnement financier et non financier de RSI est efficace et permet aux entreprises soutenues de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions possibles

Les co-investissements réalisés par RSI sont jugés efficaces au regard des attentes et besoins des entreprises bénéficiaires. Les conditions d'obtention (ex : durée d'investissement, contreparties exigées conditions de sortie) des financements ont, dans la grande majorité des cas, correspondu aux attentes et besoins des sociétés et n'ont pas été jugées contraignantes ou bloquantes.

Par ailleurs, le volume des tickets d'investissement a été jugé correct pour permettre de réaliser les projets de l'entreprise, mis à part pour les projets très capitalistiques (notamment dans certains secteurs d'activité tels que la biotech, la santé ou l'aéronautique) où le ticket d'investissement est sous-évalué et ne permet pas toujours de combler l'intégralité des besoins de l'entreprise pour réaliser son projet.

- **L'instrument de co-investissement a permis aux entreprises aidées d'obtenir des financements auxquels il aurait été difficile d'accéder sans cet outil,** tout particulièrement dans les phases d'amorçage où RSI est l'un des seuls investisseurs sur le marché régional.

L'intervention de RSI a une importante valeur ajoutée pour un certain nombre d'entreprises qui estiment que sans le co-investissement de RSI, leurs levées de fonds auraient été plus complexes voire impossibles ; cela aurait eu pour conséquence d'engendrer un certain nombre de difficultés pour mener à bien les projets d'entreprises qui auraient mis davantage de temps à se développer ou auraient eu un dimensionnement et des ambitions moindres.

L'efficacité des co-investissements de RSI est également confirmée par l'effet de levier qu'il a pu avoir en termes de fonds additionnels levés auprès d'autres co-investisseurs (effet levier estimé à 6,1 sur l'ensemble des investissements depuis 2017, soit plus de 140M€ de fonds privés). Cet effet levier tient principalement à un effet rassurant apporté par le co-investissement de RSI sur les investisseurs privés et apporte ainsi un effet label qui permet d'attirer ou de solliciter avec plus d'assurance des financements additionnels.

- **L'accompagnement** proposé par RSI aux entreprises dans les phases de pré et post investissements **est jugé très utile** et souvent même déterminant pour que les projets d'entreprises se déroulent dans les meilleures conditions possibles et s'engagent dans une trajectoire positive de développement.

En effet, ce soutien non financier est composé de plusieurs types d'interventions complémentaires et personnalisées menées au service du succès des projets de développement des entreprises aidées (conseil en levée de fonds, soutien aux questionnements stratégiques des entreprises, accompagnement marketing/commercial, aide

à la recherche de conseils technologiques, conseil à la structuration et la gestion de l'organisation RH, aide à la recherche de financements non-dilutifs, accompagnement juridique, mise en réseau, soutien à la gestion de crises entre dirigeants/associés).

Les entretiens menés et les témoignages recueillis auprès des entreprises bénéficiaires ont révélé les résultats suivants, qui font de RSI un véritable partenaire de proximité pour les entreprises bénéficiaires : les entrepreneurs se sentent soutenus et moins isolés, notamment grâce à la mise en relation avec l'écosystème mais également par la présence, l'écoute et la disponibilité des équipes de RSI et de Turenne ; les entrepreneurs sont soutenus dans le développement de leur réseau professionnel, considéré comme un facteur crucial de réussite et de croissance de leurs activités ; l'accompagnement de RSI aide les entrepreneurs à améliorer et approfondir leur réflexion et structuration stratégique ; la présence de RSI/Turenne aux comités stratégiques des entreprises, le regard extérieur qu'ils apportent, leur capacité d'anticipation des difficultés représentent un apport important pour le développement des projets des entreprises ; enfin, l'accompagnement de RSI permet une montée en compétences des entrepreneurs bénéficiaires et l'expertise de RSI en matière de gestion d'entreprise est transmise aux entrepreneurs.

3.1.3 L'intervention de RSI a des effets et impacts positifs sur l'écosystème du financement ainsi que sur la trajectoire de développement des entreprises bénéficiaires

- L'intervention de RSI a **des effets favorables sur l'écosystème** et le comportement des acteurs de l'investissement sur le territoire régional.

Les modalités de collaboration avec RSI sont jugées rassurantes et sécurisantes pour les co-investisseurs, notamment grâce aux conditions du pacte d'actionnaires signé entre RSI et les différents co-investisseurs ; ce climat de confiance avec les co-investisseurs a ainsi permis de renforcer les liens au sein de l'écosystème régional du financement d'entreprises.

Cette collaboration entre RSI et l'écosystème du co-investissement permet de diluer le risque pour les différents acteurs. Le partage du risque a un effet rassurant sur les co-investisseurs et permet d'envisager, pour certains, de s'engager sur des dossiers jugés plus risqués sur lesquels ils n'auraient pas forcément investi en l'absence de l'implication de RSI.

La présence de RSI au sein de l'écosystème régional du financement permet ainsi, dans une certaine mesure, d'augmenter le capital disponible pour les entreprises régionales. En effet, certains co-investisseurs estiment qu'en l'absence de RSI, ils n'auraient pas pu investir sur un nombre aussi important de dossiers.

- Les co-investissements de RSI ont **des effets positifs sur la performance des entreprises bénéficiaires.**

Les entretiens qualitatifs menés auprès d'un petit échantillon d'entreprises bénéficiaires ont montré que l'évolution de la performance des entreprises avant/après investissement est le plus souvent positive en termes d'évolution du CA global et du nombre d'emplois créés et/ou maintenus ; ainsi les levées de fonds avec un co-investissement de RSI ont aidé les entreprises bénéficiaires à atteindre un point d'équilibre financier leur permettant de développer leurs produits/services et de développer de nouveaux marchés.

Ces témoignages sont confirmés par les enseignements issus de l'analyse statistique descriptive de la revue de portefeuille de RSI et l'analyse comparative dite "semi-contrefactuelle" visant à comparer les tendances d'évolution des indicateurs d'intérêt des entreprises bénéficiaires des investissements de RSI aux tendances d'évolution des mêmes indicateurs d'entreprises non-bénéficiaires (mais correspondant au profil type des bénéficiaires de RSI). Cette dernière a ainsi constaté à son tour une augmentation du chiffre d'affaire et des effectifs des entreprises bénéficiaires (alors que celui des entreprises semi-contrefactuelles semble stagner) et une valeur ajoutée en nette augmentation pour les bénéficiaires (pendant qu'elle se rétracte pour les entreprises semi-contrefactuelles) ; en revanche aucune différence n'a été établie concernant l'export des entreprises, qui semblent stagner pour les deux groupes.

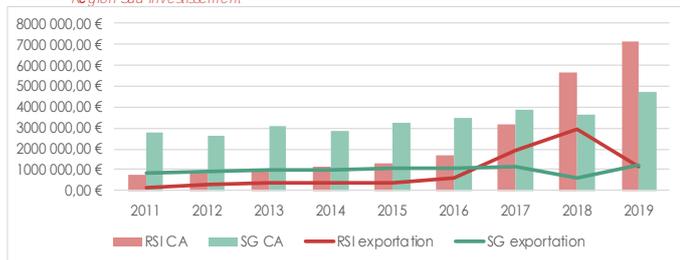
L'engagement d'une entreprise dans une telle trajectoire positive de « succès » résulte d'un cumul de multiples facteurs qui ont pu être identifiés en entretiens et qui correspondent avec ceux identifiés dans le cadre de l'analyse configurationnelle permettant d'apprécier les conditions nécessaires devant être réunies pour pouvoir observer des impacts sur le CA, l'emploi et la

pérennité de l'activité des entreprises : la capacité de l'équipe dirigeante à piloter et rebondir et la qualité des équipes en générale, la capacité de l'entreprise à avoir accès aux financements nécessaires à son développement, l'adéquation et l'adaptation du produit ou service au marché, la constitution d'un réseau solide de partenaires, l'impact des chocs externes et dans le cas des entreprises innovantes, l'aspect disruptif de l'innovation est considéré comme un élément favorisant une trajectoire positive de l'entreprise.

Encadré 1 Chiffres clés concernant la performance des entreprises bénéficiaires de RSI Capital

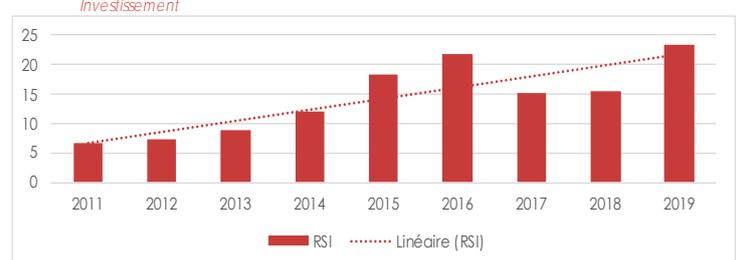
- Le chiffre d'affaires moyen des entreprises financées par RSI s'est significativement accru à partir de 2016 en atteignant 7M€ en 2018 (soit près de 4 fois le CA moyen de 2016). Leur part de chiffre d'affaires à l'exportation a aussi fortement augmenté à partir de 2016.
- Les entreprises bénéficiaires de l'outil ont vu leurs effectifs moyens augmenter de 6 en 2011 à 24 en 2019 (soit 4 fois plus).
- La productivité des bénéficiaires des investissements de RSI a légèrement augmenté depuis 2013, atteignant 125k€ en 2018 (soit 1,5 fois plus qu'en 2013).
- L'évolution de la valeur ajoutée générée par les bénéficiaires des investissements de RSI est positive à partir de 2014.

Chiffre d'affaires global (barres) et chiffre d'affaires lié à l'exportation (segments) pour les bénéficiaires de Région Sud Investissement



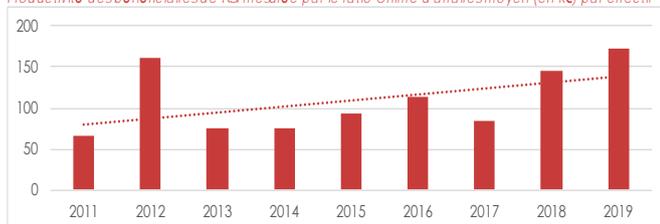
Source: DIANE (BvD). Note: l'année 2019 n'est renseignée que pour un tiers des bénéficiaires de Région Sud Investissement, dû à un retard dans la déclaration des comptes (2 ans de recul requis).

Moyennes des effectifs (moyen) pour les entreprises bénéficiaires des investissements Région Sud Investissement



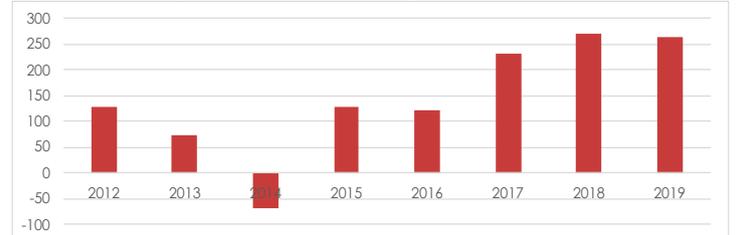
Source: DIANE (BvD). Note: l'année 2019 n'est renseignée que pour un tiers des bénéficiaires de Région Sud Investissement et Sud Garantie, dû à un

Productivité des bénéficiaires de RSI mesurée par le ratio Chiffre d'affaires moyen (en k€) par effectif



Source: DIANE (BvD). Note: l'année 2019 n'est renseignée que pour un tiers des bénéficiaires de Région Sud Investissement et Sud Garantie, dû à un retard dans la déclaration des comptes (2 ans de recul requis).

Moyenne de la valeur ajoutée par les bénéficiaires de Région Sud Investissement



Source : DIANE (BvD), Turenne Capital, Bpifrance, Région Sud, N=58 entreprises distinctes

3.2 Les conclusions de l'évaluation associées à l'outil de garantie

Rappel des questions évaluatives associées :

- ❖ En quoi le portefeuille d'entreprises soutenues à ce stade correspond-il effectivement aux priorités stratégiques de la Région ? Pourquoi ?
- ❖ Quelles sont les raisons poussant les banques commerciales à proposer, ou non la garantie aux entreprises ? Comment et sur quels critères proposent-elles la garantie ? Dans ce cadre quel est le rôle de Bpifrance (rôle d'arbitrage, de filtre) ?
Dans un contexte de taux d'intérêt particulièrement bas, en quoi la garantie joue-t-elle toujours son rôle d'amélioration de l'accès au crédit bancaire pour les entreprises ?
- ❖ En quoi le mécanisme de garantie tel qu'il a été conçu (périmètre, champ d'intervention, ciblage des entreprises) reste-t-il adapté à un contexte post-Covid ??

3.2.1 Pertinence de l'outil financier : correspondance entre le portefeuille d'entreprises soutenues et les priorités stratégiques de la Région

- **La majorité des entreprises dont le prêt a été garanti ne tombe pas dans le champ stratégique des opérations d'intérêt régional (OIR) ;** en effet, si les entreprises aidées correspondent bien au cahier des charges de Région Sud Garantie (TPE et PME localisées sur le territoire) une sur deux (47%) seulement s'inscrit dans les filières des Opérations d'Intérêt Régional (124 entreprises sur 263 analysées)
Ce constat fait de l'outil Région Sud Garantie un outil moins stratégique, puisque moins ciblé sur les intérêts stratégiques régionaux ; le soutien d'entreprises hors des OIR n'est pas pertinent dans une ambition de différenciation et d'appui à la transformation du territoire. Cette remarque est en particulier valable alors que l'accès au financement a été amélioré par les taux d'intérêt bas et que Région Sud Garantie était un outil de masse (cf. 3.2.3).

3.2.2 Réalisations et résultats de l'outil financier : des interrogations sur le caractère déterminant de la garantie sur l'obtention des prêts

- L'évaluation n'a pas détecté d'effet incitatif particulier de l'outil Région Sud Garantie. Bpifrance a intégré Région Sud Garantie dans son portefeuille de produits et peut la mobiliser au même titre qu'un autre outil qu'elle jugera pertinent pour répondre au besoin de « dérisquage » de la banque ou de l'entreprise. Si Région Sud Garantie n'est pas accordé, d'autres outils peuvent être mobilisés. Les banques ne décident donc pas réellement de mobiliser Région Sud Garantie, elles décident de mobiliser un outil (quel qu'il soit) permettant de réduire le risque.
- Que les entreprises aient bénéficié de la garantie avant ou après le début de la pandémie (et des mesures exceptionnelles de soutien à l'activité économique), **l'évaluation n'a pas permis d'identifier un véritable effet déclencheur de la garantie sur d'autres financements.** Souvent, les entreprises auront bénéficié de plusieurs prêts, de PGE, voire d'investissement en fonds propres, en particulier dans le cas des startups innovantes.

3.2.3 Un intérêt nuancé de l'outil Région Sud Garantie au regard de certains éléments contextuels

- Depuis 2020, un afflux de liquidités (issues des PGE notamment) mais également des taux bas conduit mécaniquement à réduire l'intérêt de favoriser l'accès des TPE/PME au financement bancaire via des prêts garantis. Le constat précédent concernant le caractère massif et un champs d'intervention large de l'outil Région Sud Garantie ne paraît pas pertinent dans un tel contexte.

3.2.4 Des financements utiles pour le développement des bénéficiaires

- 10 entreprises sur les 13 interrogées indiquent que **les volumes reçus via les prêts ont permis de réaliser les projets souhaités**. Dans plusieurs cas, ces projets concrétisent la relance d'entreprises rachetées et valident un nouveau modèle, avec succès. Dans plusieurs cas, ces financements servent à développer la première étape d'un plan de développement plus conséquent qui sera réalisé par la suite (et nécessiteront des financements additionnels).
Dans deux cas, le financement n'a pas été suffisant, soit que la situation de l'entreprise soit détériorée au point que les volumes reçus ne soient pas nécessaires, soit que l'entreprise soit tellement consommatrice de liquidités que le prêt était loin d'être suffisant (cas de startup innovante). Dans ces cas, les prêts étaient une partie d'une combinaison de financements reçus.
- Dans tous les cas sauf un, **les prêts ont eu un effet largement positif sur les entreprises**. Différents cas sont observés. Dans les cas de reprises, ou sur des investissements liés à l'amélioration de la productivité et changement de stratégie, les fonds ont réussi à sauvegarder des emplois et même à en créer. Les entreprises ont pu également augmenter leur chiffre d'affaires et devenir plus profitables. Les entreprises innovantes sont-elles encore plutôt en période de « cash burn » et dépensent davantage qu'elles n'engrangent de revenus mais recrutent pour se développer.